

MICHEL KERVAREC

SECRETARIAT-GÉNÉRAL
et
ARCHIVES.

Rezé au 19^e siècle

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-INFÉRIEURE.

Extrait des Registres

De la Préfecture du Département.

Du Six Avril 1830

Le Préfet du Département de la Loire-Inférieure,

Qu'à lui les registres 1830

ont été remis

le 4^e

à M. L. Courte, le Maire de la commune de Rezé, en remplacement de M. L. Courte, le Maire de la commune de Rezé.

Le 4^e

Il a été immédiatement informé et portera au moment de son installation que vous lui avez prêté le serment municipal, le serment de fidélité au Roi et à la Constitution de la France, et que vous avez pris l'engagement de vous conformer à la loi du 22 Mars 1830.

Le 5^e

Vous avez remis à M. L. Courte, le Maire de la commune de Rezé, les registres de la commune de Rezé, et vous avez pris l'engagement de vous conformer à la loi du 22 Mars 1830.

Le 5^e

Le Préfet, avec l'assistance de M. L. Courte, Maire de Rezé



Proffrez

L

Rezé au 19^e siècle

Préface de Jacques FLOUQUET, Maire de Rezé

8^o Lk⁷
61663

1323

595-110

MICHEL KERVAREC
ET LE GROUPE DE RECHERCHES HISTORIQUES DE REZÉ

93

Rezé au 19^e siècle

Préface de Jacques FLOCH, Maire de Rezé



ACL ÉDITION SOCIÉTÉ CROCUS
8 ter rue du Lieutenant Marty 44230 Saint-Sébastien

4228

SOURCES

- A.D.L.A. : *Archives Départementales de Loire-Atlantique.*
A.G. : *Archives de la famille Gayard.*
A.M. : *Archives de la famille Monti.*
A.M.R. ou A.V.R. : *Archives Municipales de la Ville de Rezé.*
A.V.N. : *Archives de la Ville de Nantes.*
M.C. : *Musées du Château des Ducs de Bretagne, Nantes.*
M.D.L.A. : *Musées Départementaux de Loire-Atlantique.*
O.M.I. : *Office Municipal d'Information, Rezé.*



PREFACE

Rezé, 1815-1877, on frappe les trois coups : la République, le progrès social et l'école, l'aménagement urbain.

Sur le grand fond de l'histoire nationale qui voit Napoléon disparaître, laissant derrière lui des morts, des rancœurs, des heures et des songes de gloire, la Vendée militaire sursaute en rêvant, sans trop y croire, à une vraie contre-révolution.

Mais on découvre les apports de la Révolution ; les paysans ne sont pas soumis. Ils exigent et obtiennent le maintien de leur droit de propriété. La population maritime se développe mais conserve son particularisme, allant parfois jusqu'à se passer de la municipalité. La bourgeoisie locale construit, aménage, spéculé. Les industriels s'installent avec des fortunes diverses.

Avec les fabriques, naît un prolétariat qui sait très vite, malgré les lois, se grouper pour exiger ce dont il a besoin.

On oublie aujourd'hui que les enfants de 10 ans pouvaient travailler de 12 à 15 heures par jour. On oublie aujourd'hui, pourtant c'était il y a 150 ans, que des instituteurs étaient parfois payés en nourriture par les parents de leurs élèves. On oublie aujourd'hui qu'il n'y avait aucune garantie sociale pour les salariés et qu'il fallut attendre le second Empire pour qu'apparaissent quelques aménagements dans ce domaine.

A cette époque, certains demandent aux pauvres de recevoir la charité avec reconnaissance. Mais, parmi ces derniers, beaucoup songent à une

société plus juste. La République se profile avec ses idéaux de liberté, d'égalité et de fraternité.

Dans notre commune, ces idées prennent corps très tôt. Avec 7 000 habitants et une minorité rurale, Rezé est déjà une petite ville largement dégagé du conservatisme des campagnes du sud de la Loire.

Alors tout change vite. On crée des écoles non confessionnelles bien que continuant à dispenser l'enseignement religieux obligatoire. On crée une bibliothèque municipale ouverte à tous.

La ville entière se transforme : nouvelles rues, nouveaux ponts, nouvelle mairie, nouvelles églises même. Le chemin de fer et le gaz d'éclairage font leur apparition. La Grande industrie s'installe avec la tannerie et la construction navale.

Voilà ce qui se passe dans notre ville entre 1815 et 1877.

Le livre passionnant écrit par Michel Kervarec est une somme de documents, d'images, d'événements qui apporte à tous les Rezéens.

Cet ouvrage est à saluer au moment où certains utilisent notre passé pour en donner des visions plus que partisans. Il est pourtant bien temps, il est grand temps, de trouver l'objectivité nécessaire à la connaissance historique, notre patrimoine à tous.

L'Histoire ne peut être l'apanage de quelques uns. Elle est la vie de nos ancêtres avec ses contradictions, ses heurts, ses rencontres. Elle peut être grave, glorieuse, heureuse, détestable même, mais elle nous est commune.

C'est pour cela, c'est pour tout cela, que l'apport de Michel Kervarec est essentiel pour la bonne compréhension du Rezé d'aujourd'hui.

Jacques FLOCH

Maire de Rezé

AVANT-PROPOS

1815-1877 : C'est bien court pour un siècle, mais en ces années là sont posées les bases de la société actuelle.

On parle généralement de Révolution industrielle et, effectivement, l'industrie moderne apparaît à Rezé entre 1825 et 1830 alors que règnent en France le roi Charles X et les propriétaires fonciers.

Le maire de Rezé est alors Joseph de Monti, le plus grand propriétaire de la commune et le plus riche des Rezéens.

La grande Révolution française avait porté un coup décisif au pouvoir des grands agrariens, mais ceux-ci gardaient assez de force pour tenter une restauration de l'Ancien Régime.

L'Histoire cependant est impitoyable. Les retours en arrière ne sont que partiels et limités dans le temps. En trois jours de juillet 1830, le frère de Louis XVI et ses tenants sont balayés.

Le nouveau roi Louis-Philippe est l'homme des banquiers et, à Rezé comme ailleurs, les grands agrariens se replient sur leurs terres. Le sursaut désespéré de 1832, fortement marqué dans la région avec la tentative d'insurrection de la Vendée fomentée par la duchesse de Berry, ne fait que confirmer l'agonie du monde ancien.

Un Rezéen, le jeune Edouard de Monti, joue un rôle essentiel dans cette affaire. contraint à l'exil, il va être pendant de longues années le « bras droit » du comte de Chambord, petit fils de Charles X, prétendant au trône.

Les bourgeois dirigent désormais la vie locale. Le premier maire « louis-

philippard», Giraud, appartient à une famille de négociants et d'armateurs. Ce monde du négoce, les hommes de loi, les constructeurs de navires ont désormais tout le pouvoir. Le Rezé urbain et maritime se développe au détriment du monde rural.

Avec la révolution de 1848, chute le dernier roi. A Rezé, on craint un soulèvement ouvrier et l'armée prend position pour le mater.

La grande industrie naît cette même année dans la commune avec l'ouverture de la tannerie Suser à la Morinière. A partir des années 1850, Suser et le constructeur de navires Lemerle se hissent au premier rang des fortunes locales. Le monde industriel prend son essor. Pour ses deux unités de Nantes et de Rezé, Suser emploiera plus de 1 000 salariés en 1870.

Le monde ouvrier, écrasé par la misère et la répression, mène une vie difficile sous la dictature de Louis-Napoléon Bonaparte. Les premiers militants ouvriers rezéens rejoignent l'association secrète «La Marianne».

Durant cette période qui va de 1830 à 1870, Rezé se transforme profondément.

Après un essor spectaculaire, le quartier urbain de Pont-Rousseau est gravement touché par l'ouverture de la ligne de chemin de fer Nantes-Bordeaux qui reporte vers d'autres lieux une grande partie de ses activités commerciales. Néanmoins l'amélioration considérable du réseau routier, la présence de petites industries, la création même de la paroisse Saint-Paul... et surtout la proximité de Nantes évitent que ce faubourg ne périclite davantage. La construction de la ligne de chemin de fer Nantes-Pornic n'apportera — et un peu tard — que peu d'améliorations à cette situation.

Trentemoult et les îles de la Loire abritent toujours une nombreuse population (un Rezéen sur trois) en quasi totalité tournée vers le fleuve et la mer. L'insularité cesse avec la construction des ponts de Rezé à Nortieuse et de Trentemoult aux Couëts.

Le bourg de Rezé est entièrement remodelé : nouvelle mairie, nouvelles écoles, nouveau cimetière, nouvelle église.

Le secteur rural couvre toujours un vaste espace mais le «mitage» urbain s'avance tout au long de la route de La Rochelle jusqu'aux Trois Moulins.

Les diverses municipalités de cette époque ont peu de liens avec la payannerie. Depuis 1830, les maires successifs se sont tous opposés à la cléricalisation de l'enseignement, ce qui les distingue de leurs collègues des communes rurales voisines. Cela aussi atteste du caractère principalement urbain de Rezé.

Ce phénomène d'urbanisation précoce est d'un grand intérêt et permet au niveau d'une localité, de déceler toutes les étapes qui feront de la France une puissance industrielle.

La guerre franco-prussienne de 1870-1871 qui amène la chute de Napoléon III ne provoque guère de changements à Rezé. On passe de l'Empire à la République sans coup férir. Jusqu'en 1877, les monarchistes conservent l'espoir de rétablir le trône, puis ceux-ci s'évanouissent. Le vieux monde est bien mort.

Les sources écrites pour la période traitée sont nombreuses, que ce soit à Rezé aux Archives municipales et à Nantes aux Archives départementales et à la Médiathèque. Je les ai utilisées abondamment.

Grâce à l'obligeance de Monsieur Jean de Monti, j'ai également pu accéder à ses très riches archives familiales, dont l'intérêt dépasse de loin l'histoire de Rezé. Plus de 400 heures de dépouillement et de classement m'ont révélé des pièces méconnues dont plus d'une centaine de lettres provenant de la famille royale. Dans la mesure où cela était lié à mon propos, j'ai cité ces sources.

Je remercie tout particulièrement Monsieur et Madame de Monti pour leur accueil au Fief-Millon. Je remercie encore toutes les personnes qui, d'une façon ou d'une autre, m'ont aidé dans mes recherches, celles qui m'ont lu et m'ont apporté leurs remarques et conseils : Madame Jacqueline Vergnaud, Mademoiselle Catherine Nunez, Messieurs Gilbert Azaïs, Didier Guyvarc'h, Daniel Peneau et Yann Vince ainsi que Madame Roseline Martin qui a assuré la «frappe» du manuscrit.

Enfin, je remercie Monsieur Jacques Floch, maire de Rezé, qui a bien voulu préfacer cet ouvrage.

Michel KERVAREC

Le territoire de la commune de Bessy est limité au nord par la commune de Bessy, au sud par la commune de Bessy, à l'est par la commune de Bessy, et à l'ouest par la commune de Bessy.

Cette commune est limitrophe de la commune de Bessy, au nord, de la commune de Bessy, à l'est, de la commune de Bessy, au sud, et de la commune de Bessy, à l'ouest.

La commune de Bessy est limitrophe de la commune de Bessy, au nord, de la commune de Bessy, à l'est, de la commune de Bessy, au sud, et de la commune de Bessy, à l'ouest.

Après avoir été limitrophe de la commune de Bessy, au nord, de la commune de Bessy, à l'est, de la commune de Bessy, au sud, et de la commune de Bessy, à l'ouest, la commune de Bessy est devenue limitrophe de la commune de Bessy, au nord, de la commune de Bessy, à l'est, de la commune de Bessy, au sud, et de la commune de Bessy, à l'ouest.

Le territoire de la commune de Bessy est limité au nord par la commune de Bessy, au sud par la commune de Bessy, à l'est par la commune de Bessy, et à l'ouest par la commune de Bessy.

Le territoire de Bessy est limitrophe de la commune de Bessy, au nord, de la commune de Bessy, à l'est, de la commune de Bessy, au sud, et de la commune de Bessy, à l'ouest.

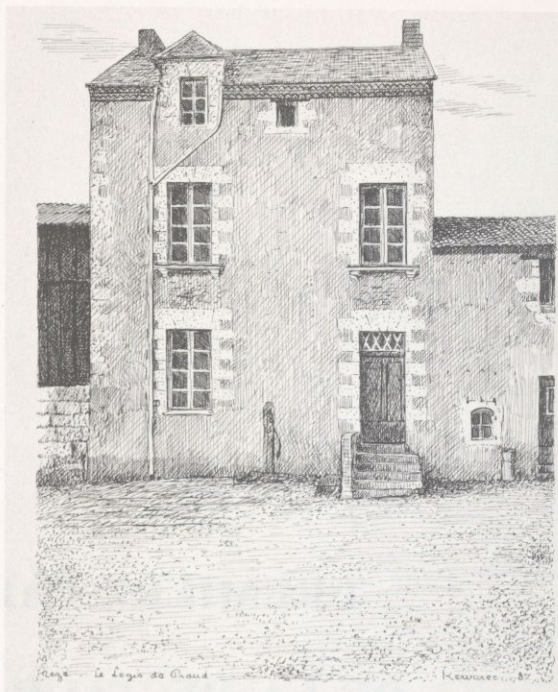
Le territoire de Bessy est limitrophe de la commune de Bessy, au nord, de la commune de Bessy, à l'est, de la commune de Bessy, au sud, et de la commune de Bessy, à l'ouest.

Le territoire de Bessy est limitrophe de la commune de Bessy, au nord, de la commune de Bessy, à l'est, de la commune de Bessy, au sud, et de la commune de Bessy, à l'ouest.

Le territoire de Bessy est limitrophe de la commune de Bessy, au nord, de la commune de Bessy, à l'est, de la commune de Bessy, au sud, et de la commune de Bessy, à l'ouest.

PREMIERE PARTIE

DE LA RESTAURATION
A LA REVOLUTION DE 1830



Le logis de Praud. (Michel Kervarec)

VILLE DE NANTES.

M^e Lajardelle,
 Receveur spécial,
 Rue Gresset, N.° 1.°

Le Bureau est ouvert de
 puis 8 heures jusqu'à 2.

Art. du Rôle 1131

Il faut rapporter le présent
 avertissement.

Somme à payer
 A-compte payé
 Reste dû

AVERTISSEMENT.
CASERNEMENT ET SUBSISTANCE
DES TROUPES ALLIÉES.

50 pour 100 du principal de la Contribution
 Foncière.

M^e Demouley rayé
 demeurant au faubourg n.° 20

est prévenu qu'il se trouve compris au rôle dont le
 montant est destiné à couvrir les frais de casernement
 et de subsistance des troupes alliées, pour une somme
 de 26⁴ 78 centimes et qu'il doit payer cette somme entre mes mains par
 tiers, de dix jours en dix jours, à dater du 7 de ce
 mois, sous peines d'y être contraint par voie de garnison
 a domicile.

A Nantes, le 6 septembre 1815.
 Par p.^o du Receveur spécial,
 A MELON.

QUITTANCE. 396
 Je reconnais avoir reçu de M^e Demouley rayé
 la somme de 26⁴ 78 centimes pour soldo de la contribution ci-dessus.
 Nantes, le 15 septembre 1815.
 Par procuration du Receveur spécial,
 il a été rapporté le tout qui est 8^e 9^e de Demouley

Avertissement. Casernement. (A.D.L.A.)

Chapitre 1

ECHOS D'ANCIEN REGIME

L'occupation de 1815

Waterloo, 1815. L'épopée napoléonienne est terminée.

Saigné à blanc par les guerres incessantes, le pays est maintenant sous la botte étrangère.

Le régime vaincu a pourtant laissé une marque qu'aucun de ses successeurs ne pourra effacer. Il a donné à l'Etat une grande partie des structures que nous connaissons encore.

Avec 4 756 habitants en 1820, Rezé accuse une perte de population de 233 habitants par rapport au recensement opéré sous le Consulat. Selon le maire, ce solde négatif proviendrait de la perte des soldats et marins en terre étrangère ou sur les mers.

Cependant, malgré les deuils et les souffrances, peu de gens à Rezé saluent la chute de Napoléon comme une délivrance.

Il y a maintenant quinze jours que l'Empereur est prisonnier et l'on signale que les troupes prussiennes continuent leur marche vers l'Ouest.

Colère et désespoir se sont emparés de la garnison nantaise et de la population. Seuls les «Vendéens» et leurs sympathisants voient d'un bon œil l'intrus arriver à leurs portes.

A travers la correspondance d'une famille rezéenne, celle des Bascher, nous suivons au jour le jour cette marche vers l'océan. Jean-Michel Bascher est curé de Rezé. Ses frères et lui ont combattu la Révolution les armes ou la croix

à la main. Trop âgés, ils ont presque tous passé le flambeau à la nouvelle génération, en particulier à Louis et Paul, fils de Thérèse et Marie-Pierre Charles Bascher¹. Julien Bascher, de St-Aignan, ayant grade de colonel dans l'armée vendéenne, a repris les armes. Cette fois, il est accompagné de ses fils.

Toutes ces personnes séjournent fréquemment dans leur propriété de Praud en Rezé, dont ils ont fait une sorte de quartier général.

En ville, il ne fait pas bon triompher pour les monarchistes. La plupart se terrent en attendant l'arrivée des «alliés» prussiens. Thérèse Bascher, qui s'est littéralement barricadée dans sa maison du quartier St Clément, guette avec anxiété les mouvements hostiles de la population et de la troupe. Elle écrit à son fils Louis : «*Blain, ton ami, ayant été insulté dans la rue, a tiré son pistolet en l'air, il est en prison au trou. Voilà comment la justice se rend, il faut se laisser égorger*».

Évoquant les succès de la dernière année combattante de l'Empire, celle du général Lamarque, contre les «chouans» du sud de la Loire, elle écrit encore : «*Vous allez être obligé de vous rabattre ; ce coquin de Lamarque est avec dix mille hommes à Cholet, ton frère me le dit hier, aussi les méchants relèvent la tête...*».

Lamarque vient en effet de se débarrasser de la petite armée de Suzannet, celui-ci trouvant la mort au combat². Alors même que Napoléon s'apprête à prendre le chemin de Ste Hélène, ses troupes sont donc victorieuses sans grand peine en Vendée...

Thérèse Bascher souhaite, non sans crainte, l'arrivée des Prussiens : «*On m'a dit ce matin (29 juillet 1815) que l'on craignait encore pour la Vendée, que les troupes que les étrangers battent ne se réfugient dans les campagnes... et messieurs les Prussiens, on les disait hier à Angers..., qu'ils mettent à contribution*».

Dans les premiers jours d'août, Nantes est investi alors que les Vendéens se massent au sud du fleuve. Les hommes de la famille Bascher sont parmi ces forces. En fait, les «Vendéens» embarrassent le nouveau pouvoir, celui de Louis XVIII. Les «chouans» de l'extérieur, les émigrés, non combattants pour la plupart, ont les plus grandes préventions contre ces hommes en armes, et souhaitent la dissolution de leurs corps.

Le 17 août, alors que ces troupes continuent à stationner au sud de la Loire (entre autres à Rezé), le colonel Bascher écrit : «*Aujourd'hui, on va crier plus que jamais contre nous pour un réquisitoire. J'en écris à M. de la Villegilles. Le Préfet m'en fit hier des reproches. Je pus lui répondre alors en lui disant que (tant que) les fédérés et les patauds n'étaient pas désarmés, nous devons tenir*»³.

1. M.P. Ch. Bascher était lieutenant particulier de l'Amirauté sous l'Ancien Régime puis fut chef vendéen.

2. Suzannet a été blessé mortellement entre Aigrefeuille et Château-Thébaud. On dit dans les papiers de Louis Bascher : «Payé à Hervouet pour les cierges qui ont servi à la conduite du corps de feu M. de Suzannet sur la paroisse d'Aigrefeuille 2 livres 10».

3. M. de la Villegilles est sous-chef d'état-major vendéen. Par «pataud», les Vendéens désignaient les Patriotes ou Républicains, ici les partisans de Bonaparte.

Sa belle-sœur lui fait écho : *«L'on refuse le secours des campagnes qui ne veulent point faire de mal (alors) qu'il y a encore bien des méchants»*.

Louis Bascher, commissaire des guerres de l'armée vendéenne, est conquis chez le préfet qui lui ordonne de dissoudre ses troupes et de se joindre à la garde nationale en cours de refonte complète. Malgré sa résistance et celle des siens, il est obligé d'obtempérer, la mort dans l'âme. Une réflexion de sa mère montre bien les sentiments de ces derniers «Vendéens» : *«Les affaires du roi ne sont pas aussi bien que vous le comptez. Nous avons à la vérité un roi laissant entendre qu'il n'était pas le maître... Comme tu dis, le roi est toujours entouré des mêmes personnages...»*. Elle se console en voyant la garnison enfin désarmée tandis que les Prussiens s'installent : *«Nous avons déjà environ deux cents alliés d'arrivés, il paraît qu'on tâche de les caserner. J'aimerais beaucoup en avoir un...»*.

Après ces considérations, faisant état du désarmement des troupes françaises, dirigées sous bonne garde vers le sud de la Loire et enfermées dans un entrepôt, probablement vers la rue Dos d'Ane, elle continue : *«L'on vous a envoyé des coquins de fédérés qui vont encore vous tracasser»*.

Seul un corps vendéen est autorisé à vivre encore quelque temps, celui du comte de Mornac, qui garde les ponts sur la Loire et les militaires «entreposés».

Les illusions ne tiennent plus guère et le passage du duc de Bourbon, père du duc d'Enghien, en costume de général vendéen, reçu par les autorités au village des Sorinières, puis à Nantes, ne peut changer grand chose à ce désenchantement.

Les Bascher sont de ces gens qui font tout pour que la Vendée militaire survive, contre la volonté du pouvoir. Le colonel Bascher écrit à Louis, son neveu : *«Dis, je te prie, à Pierrot Saupin, de partir au reçu de la présente avec un des chevaux de mes enfants, il viendra à Praud où sont les miens, et le laissera là. Ensuite, il partira de Praud à pied et viendra me trouver ici où je lui donnerai des ordres. Pierrot Angebaud est malade et a une forte fièvre, ce qui me met dans un réel embarras n'ayant personne pour le remplacer»*.

Angebaud, parent de la famille Bascher, ancien meunier, fut l'un des principaux chefs des insurgés rezeéens pendant la Révolution. Il portait alors le sobriquet de «La Valeur». On voit qu'il est toujours sur la brèche.

Le colonel écrit encore : *«On parle d'une conspiration qui a été découverte à Paris, qui avait des rameaux à Nantes où on a découvert des magasins d'armes, d'habits à la prussienne à l'aide desquels on voulait manœuvrer en égorgeant et jeter ensuite l'odieux sur les alliés»*.

A vrai dire, l'odieux vint vite mais il n'était pas besoin de complot pour cela. Dès le début septembre, Thérèse Bascher, qui avait tant souhaité héberger un Prussien chez elle, commence à déchanter : *«On nous annonce chaque jour des Prussiens ; il y en a à Thouaré qui sont bien méchants et Rosette vient de trouver du monde de Carquefou où il y en a aussi. Ils ne sont pas les maîtres chez eux. Si nous les logeons, que deviendrons-nous ? C'est effrayant, quoi qu'on en dise...»*. Dix jours plus tard, elle continue : *«Nous*

avons deux Prussiens à loger... Tout cela ne met pas de bonne humeur... Il y en a un qui est toujours ivre et qui n'est pas commode».

Les vignes de sa propriété de St-Géréon ayant été pillées, elle continue : *«De la manière dont tout va, il ne restera que les yeux pour pleurer».*

S'agissant du gouvernement et des espoirs que le retour de Louis XVIII avait soulevés, elle fait part de son désarroi à son fils Louis : *«Vous pouvez bien croire que notre bon roi ne s'occupera point de vous ; il s'occupera de faire le procès de gens qu'il fallait mettre hors la loi de suite et les faire pendre. L'on assure que l'empereur Alexandre s'en est allé fâché contre le roi à raison de sa faiblesse. M. Duchaffault se trouve bien compromis à raison d'une lettre écrite au roi où il lui dit ce qu'il devait faire et, comme toute vérité n'est pas bonne à dire, surtout au roi, les deux Busseuil, imprimeurs, sont en prison et ce monsieur a été obligé de se cacher, s'il n'est pas pris».*

Lors de la dissolution des derniers corps vendéens, Thérèse en vient à douter de Dieu : *«Il y a des moments où j'abandonnerai tout, il n'y a plus d'espoir d'être heureux dans ce monde ; si encore nous étions sûrs de l'être dans l'autre... Le chemin de la croix me paraît bien dur».*

Ce que Paul, son second fils, plus politique, traduit avec la même amertume, en écrivant : *«Ma foi, pour le roi, bien fou qui se battra»* en constatant que lui et les siens viennent de recevoir le *«coup de pied au cul si longtemps attendu».*

En fait le pouvoir n'a plus besoin des «Vendéens» qui peuvent «retourner à leurs champs». Le général Lamarque et son collègue Estève, après s'être rendus, ont été jugés et condamnés ; ils ne constituent donc plus un risque. Douze mille Prussiens occupent tout le nord du département et la ville de Nantes. Rezé reste épargné comme tout le sud du fleuve.

Le jour même de la dissolution de l'armée française par la monarchie, le général prussien installé à Nantes proclame : *«Ce n'est pas comme ennemi que nous entrons chez vous. Une convention conclue entre Sa Majesté le Roi mon maître et Sa Majesté Très Chrétienne nous a donné cette destination».*¹

Cette proclamation n'a guère d'effet dans la population et la ville est une poudrière où les incidents les plus graves risquent d'éclater à tout instant. Des groupes de citoyens n'hésitent pas à parcourir la ville en tous sens clamant leur hostilité à la fois aux Prussiens et au drapeau blanc. Nombre de heurts se produisent et l'on voit des fusils réapparaître dans des mains civiles.

Cette situation contraint le major prussien Sommerfeld à publier un nouvel arrêté punissant de mort ceux qui portent des armes, insultent ou agressent ses troupes. Cette menace n'empêche aucunement la foule de crier : *«Vive Napoléon ! Vive l'indépendance !»* à la sortie de son supérieur, le général Thielmann, de la mairie de Nantes.

1. Le 65^e Régiment qui avait été désarmé et cantonné à Pirmil, provoqua un vent de panique lorsqu'il fut décidé de l'expédier à La Rochelle. Lorsque ces hommes se mirent en route, toutes les églises situées à proximité de la grande route, sonnèrent le tocsin.

Suite à une ordonnance royale, le département est condamné à payer la somme énorme de 1 800 000 francs de l'époque aux occupants.

En fin de compte, l'occupation ne fait que peu d'heureux sauf peut-être Du Fou, maire de Nantes, qui est décoré de l'Aigle Rouge et la Sœur Supérieure de l'hospice qui reçoit une médaille plus modeste... de la part du roi de Prusse.

La répression

Si l'Ouest, paradoxalement, ne connaît pas de répression sanglante, il n'en est pas de même partout. Dans le Midi, la terreur blanche est à l'ordre du jour. Les prisons sont investies et leurs occupants massacrés par des bandes de royalistes fanatiques. Trois cents morts à Avignon, cent cinquante à Nîmes etc.

Parmi les victimes se trouve le maréchal Brune, celui-là même que Bonaparte chargea de ramener la paix dans l'Ouest vers 1800.

La nouvelle Chambre où siègent 370 ultras sur 400 députés soutient cette politique. Sous son impulsion, seize généraux dont Ney et Labédoyère, sont passés par les armes. Ces extrémistes ont à leur tête le comte d'Artois, frère du roi, futur Charles X, et une organisation secrète «Les Chevaliers de la Foi».

Les incessantes manifestations bonapartistes de Nantes vont prendre fin avec l'arrivée d'un homme bien décidé à les combattre, le nouveau préfet vicomte de Cardaillac. Arrivé le 9 novembre, il commence par révoquer six commissaires de police sur huit et la moitié des employés de mairie. Il agit ainsi dans toutes les administrations. La Franc-maçonnerie est dissoute et l'Eglise catholique relègue à nouveau les anciens prêtres jureurs et catholiques constitutionnels.

Les frères des Ecoles Chrétiennes qui rouvrent leurs portes en 1816 prennent le contrôle de tout l'enseignement.

Le siège épiscopal étant vacant depuis la mort de Mgr Duvoisin, l'évêché est pris en main par l'ex-curé de Guérande et par un proche ami du curé de Rezé, Bodinier, tous deux anciens chouans ou Vendéens. La religion catholique redevenant religion d'Etat, ces hommes vont désormais peser de tout leur poids dans la vie politique. Les prêtres les plus marqués par leur intransigeance accèdent aux postes de commande. En 1817, Jean-Michel Bascher, curé de Rezé, est nommé chanoine titulaire de la Cathédrale. (Son frère François-Alexandre était déjà vicaire capitulaire).

Une grande confusion règne encore dans l'Eglise. Celle-ci est loin d'avoir retrouvé ses forces, mais maintenant tout lui est possible.

La chape de plomb qui pèse sur la population urbaine, en majeure partie hostile au nouveau régime, ne permet plus les manifestations bruyantes des premiers temps. La police signale seulement quelques inscriptions sur les

murs. La plus cocasse nous a semblé être : «Vive Napoléon, merde pour Louis XVIII, mangeur de patates !», écrite sur la colonne Louis XVI à Nantes¹.

Tous les anciens soldats et volontaires figurent sur les listes de suspects. Le général Dumoutier, ancien commandant de la place, est expulsé. Travot, le vainqueur de Charette (que ce dernier avait salué pour sa valeur), devient fou en prison.

Le colonel Fresneau, ancien officier des armées vendéennes, prend la direction de la place militaire assisté du chevalier de Monti².

Le 1^{er} bataillon de la garde commandé par un ex-Vendéen, Binet de Jasson, a pour capitaine un Sarrebourse d'Audeville, d'une famille que nous trouverons bientôt à Rezé, propriétaire de la Balinière.

À Nantes, on débaptise les rues : Voltaire, Jean-Jacques Rousseau, Helvétius bien sûr, mais aussi Grétry, Santeuil, Marmontel et encore Mansard, Gutenberg, Duguay-Trouin dont on se demande bien, en ce qui concerne ces derniers, en quoi ils ont pu nuire à la monarchie.

À Rezé, où le maire Jean-François Ertaud continue de siéger, notwithstanding le changement de régime politique, on épure également.

Ertaud a trempé dans la chouannerie, même si on n'en a pas de preuves formelles, puis il s'est mis au service de Napoléon. Il retrouve son équilibre à chaque changement de régime. Aujourd'hui, il réclame des sanctions. Ainsi envoie-t-il «au trou» Jean Clergeau et Pierre Aguesse, du village des Chapelles, accusés de propos séditieux, ce pourquoi on risque la mort. Un voisin de ces derniers, Guy Gadeceau, maréchal ferrant de Ragon, les rejoint pour les mêmes raisons et pour avoir «*invoqué le nom de l'usurpateur*». En mars 1793, Gadeceau fut le premier Rezéen à signaler aux autorités l'arrivée des «Vendéens» sur le territoire de la commune. Au moins montre-t-il une belle constance dans ses opinions.

À Pont-Rousseau, la suspicion pèse sur les cabarets Bretagne et Rouleau dont les tenancières ont toléré des manifestations bonapartistes chez elles. Avec elles, sont déclarés suspects une dame Anizon chez qui se tiennent des réunions, le cordonnier Bertet et un nommé Birly. D'une dame Lefebvre, on dit qu'elle «*a répandu une proclamation*». D'autres encore, le barbier Benoît, l'aubergiste Saillant, le sous-lieutenant des douanes Pétel, un tisserand surnommé «La Prudence» sont également accusés «*d'héberger des réunions*».

Le prédécesseur de Jean-François Ertaud à la mairie, Jean-Baptiste Ertaud, percepteur, est destitué. On écrit à son sujet : «*Est patriote et soupçonné des contribuables pour sa fidélité. À remplacer par M. de Keremare aîné demeurant à Aigrefeuille*».

L'huissier Poupin, membre de la municipalité pendant la Révolution, subit le même sort. On l'accuse «d'héberger» des réunions.

1. La consommation de pommes de terres n'était pas encore très répandue.

2. Deux autres membres de cette famille siègent à la Municipalité de Nantes. Ce sont des parents éloignés de Joseph de Monti de Rezé, alors membres de la Municipalité de notre commune.

Le taillandier Liret a droit à la mention suivante : «*Deuxième adjoint de Rezé, patriote, opposé au roi, à remplacer par M. Thomas, notaire à Pont-Rousseau*».

Christophe Biton, de Trentemoult, syndic des gens de mer, «bénéficie» d'une mention spéciale : «*destitué par Son Excellence le Ministre de la Marine qui a recommandé de le faire surveiller*».

Biton fut de ceux qui reprirent en main les affaires de la paroisse après la Révolution. Il est le type même des anciens catholiques constitutionnels. Le maire de Rezé, son voisin, se charge en personne de suivre ses mouvements.

Sotin, propriétaire à Pont-St-Martin et Pont-Rousseau, est accusé d'avoir participé à des réunions bonapartistes en ce dernier lieu. Il est, semble-t-il, le fils de l'ancien ministre de la police et ambassadeur ; il est donc particulièrement suspect. Georges Demangeat, qui achète le domaine des Naudières quelque temps plus tard, juge suppléant au Tribunal Civil, est accusé d'être un «*anti-royaliste et anti-religieux très prononcé, intrigant et partial*»¹.

Trois anciens officiers de l'armée napoléonienne résident à Pont-Rousseau : François Saupin, Clément Angebaud et Joseph Fauchoux². Placés en demi-solde, ils sont également sous surveillance. Le dernier de nos suspects connus est un nommé Stoquelet, ancien moine originaire d'Orléans. Marié après avoir quitté la religion lors de la Révolution, il est décrit comme «*une cause permanente de scandale*» et «*l'émissaire des malveillants*». Le maire et le curé (qui se sont joints pour l'occasion), assurent à Cardaillac qu'ils s'en débarrasseront.

Dans toutes les communes, on dresse de telles listes. A St-Sébastien, nous y voyons Cambronne, qui ne tardera pas à retourner sa veste, ce qui est infiniment moins glorieux que de commander la garde à Waterloo ; à Port-St-Père, nous y trouvons un nommé Borne, ancien valet de pied de l'Impératrice Marie-Louise. Probablement sous son influence, la petite commune de Port-St-Père connaît une agitation bonapartiste et anti-monarchiste constante qui la fait placer, avec Savenay, au rang des bourgades à surveiller plus spécialement.

Enfin, notons au rang des suspects de toujours, l'inévitable Joseph Beilvert, de Bouaye, «*partisan exalté de Napoléon*», ainsi que son fils³. Un commissaire de police écrit au préfet au sujet du père Beilvert : «*Cet homme s'est livré de tout temps à toutes sortes d'excès. M. Felloneau votre secrétaire*

1. Un autre Georges Demangeat fut, sous l'Empire, directeur des mines de Languin à Nort et des forges de la Provotière. A l'époque, la police disait de lui : «Est occupé à s'enrichir beaucoup». Nous pensons qu'il s'agit du père de notre compatriote.

2. Angebaud exerce le métier de médecin. Fauchoux et Saupin sont cabaretiers.

3. Joseph Beilvert fut, à la tête des Eclaireurs, guide des armées républicaines dans le nord-est du Pays de Retz et jusqu'aux portes de Rezé. De lourdes charges pèsent sur lui quant à la responsabilité des massacres de Bouguenais à cette époque. On n'a jamais retrouvé quoi que ce soit des conditions de son décès. A la lecture de certaines lettres «confidentielles», on peut se demander si on ne l'a pas «fait disparaître»...

général, vous donnera de plus amples renseignements sur cet homme excessivement dangereux. Ce bandit tenait encore il y a quelques jours les plus horribles propos. Il parlait de se rendre à Paris pour assassiner le Roi».

L'accalmie

Louis XVIII s'est relativement fait forcer la main par les ultras dans la première partie de son règne. Des gens autour de lui commencent à sentir la nocivité de certaines dispositions. Il est évident qu'une part importante de la paysannerie ne suit plus. A l'étranger, on est inquiet de l'évolution extrémiste du régime. Le tsar lui-même encourage Louis XVIII à changer de politique. Le 5 septembre 1816, une ordonnance royale dissout la fameuse «chambre introuvable» et en octobre, celle-ci est remplacée par une chambre dite «constitutionnelle». Le nouveau premier ministre, le franc-maçon Decazes, imprime une ligne plus libérale et fait voter en 1817 une loi électorale donnant davantage de poids aux grandes fortunes citadines, souvent bourgeoises, au détriment des propriétaires terriens nobles, base sociale des ultras¹.

Le résultat est probant. Une nette détente se fait jour et, favorisé par la paix extérieure, un progrès économique se dessine.

Fin 1818, se forme un parti dit «d'extrême-gauche» qui nous semblerait bien à droite aujourd'hui. On y trouve le vieux La Fayette, le banquier Lafitte, Benjamin Constant et aussi le général Foy qui commanda la place de Nantes pendant «les 100 jours».

Ces hommes, en fait, n'ont en commun que leur haine des Bourbons. Ils ont, sous le nom d'Indépendants, 25 députés en 1818, ils en auront 45 l'année suivante.

Nous avons vu que trois ex-officiers rezéens de l'armée napoléonienne sont en demi-solde et sous surveillance en vertu d'une disposition légale du début du règne de Louis XVIII. La très relative libéralisation sous Decazes amène le vote d'une loi dite Gouvion-Saint-Cyr, du nom de son promoteur. Elle reconnaît aux militaires tous leurs droits, au grand dam des ultras, toujours partisans du monopole de la noblesse pour les postes d'officiers supérieurs et opposés à toute politique d'apaisement.

L'hostilité de ces milieux à Decazes se concrétise par des actions souterraines qui provoquent parfois des mesures de rétorsion. Nous voyons ainsi un ultra, le vicomte de Kersabiec, gros propriétaire de Pont-Saint-Martin, se plaindre des vexations qu'on lui fait subir, car on maintient un de ses serviteurs «au trou» pour dix jours sans motif... uniquement parce que c'est «son domestique».

La vie militaire laisse toujours de glace nombre de nos concitoyens.

1. Ne votent que les possesseurs de grosses fortunes.

Lors de la Révolution, on a beaucoup parlé des désertions, celles-ci ayant donné à la Vendée beaucoup de combattants. Sous l'Empire, elles ont continué, quoique assez modérément sauf en période de crise. Sous la Restauration, elles prennent une ampleur considérable. Le tirage au sort honni, remis en vigueur après une courte suppression, provoque de plus en plus de résistances. Le drapeau blanc salué par les uns, rencontre une franche hostilité dans une large partie de la population rezéenne. Les désertions de jeunes Rezéens sont si nombreuses qu'on est obligé de refaire le tirage au sort pour les classes de 1816 et 1817. On a recours au bon vieux système des garnissaires¹ pour amener les récalcitrants à l'obéissance et le préfet écrit à Jean-François Ertaud : «*La résistance qu'ont montré pour le tirage les jeunes gens du canton dont votre commune fait partie, méritait sans doute toute la sévérité de l'Administration*».

Il y a alors des troubles en de nombreux endroits pour les raisons susdites, mais nous ne savons rien de très précis en ce qui concerne Rezé. Ce qui est certain, c'est qu'en 1819, 1820 et 1821, on signale toujours des remous et des désertions lors du tirage au sort dans la commune.

Une autre forme de résistance au pouvoir est le refus de payer l'impôt. Il est dit qu'un grand nombre d'habitants de Rezé sont dans ce cas.

Le docteur Guépin, qui s'éveille alors à la vie politique, caractérise ainsi ce comportement : «*Quant au peuple, il n'entendait rien, pas plus cette fois que la première au nouveau gouvernement*². *Trop peu métaphysicien pour comprendre quelque chose d'aussi abstrait que l'ordre constitutionnel, il rêvait au drapeau tricolore sous lequel il avait vaincu toute l'Europe, et ne supportait qu'avec peine les outrages faits à son culte de vieux soldat...*».

Seule l'Eglise, non sans mal cependant, retrouve peu à peu ses fidèles, la monarchie pas du tout. Il faut noter que la haute-bourgeoisie, naguère voltairienne, ses ambitions satisfaites, retrouve le chemin de la catholicité, elle qui en fut naguère l'ennemie.³

Rezé au début de la Restauration

Rezé possède à cette époque trois populations bien distinctes, socialement et géographiquement.

Pont-Rousseau est redevenu le centre urbain qu'il fut avant la Révolution.

1. Les garnissaires sont des militaires placés chez l'habitant récalcitrant à charge pour celui-ci de l'entretenir, avec tout ce que cela suppose d'abus.

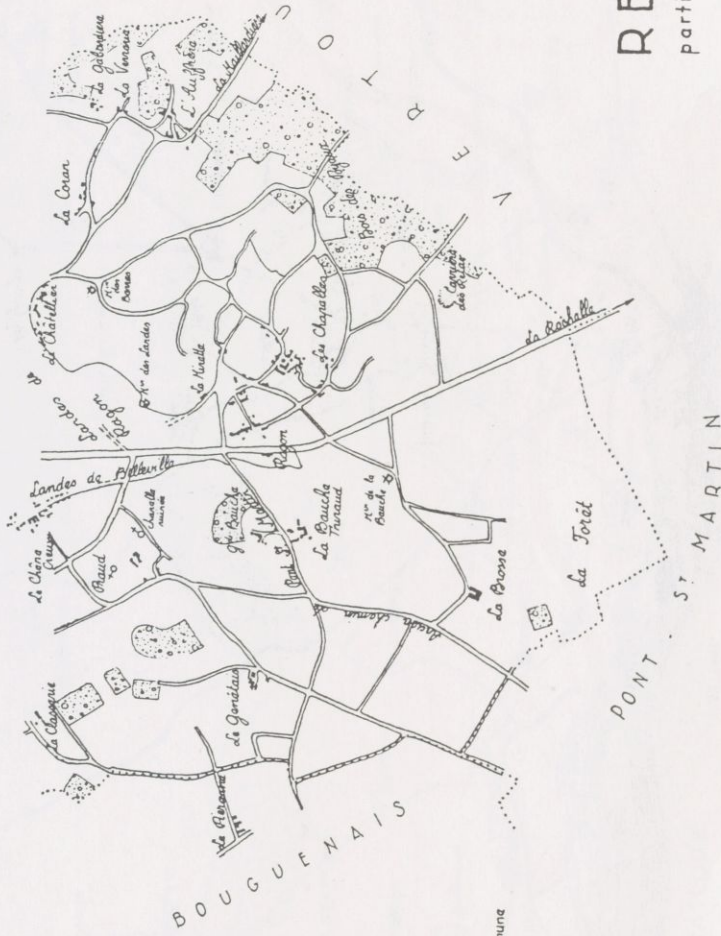
2. Il se réfère de la première Restauration vaincue par Napoléon à son retour de l'île d'Elbe.

3. Les lecteurs de l'ouvrage «Rezé pendant la Révolution et l'Empire» se souviennent des «Fouetteuses de Couëts» femmes de la haute bourgeoisie nantaise qui, au début de la Révolution, étaient allées déloger par la force les religieuses des Couëts qui refusaient de prêter le serment constitutionnel. Leur présence dans les processions du début de la Restauration fit scandale.

REZÉ

partie sud

*



LEGENDE

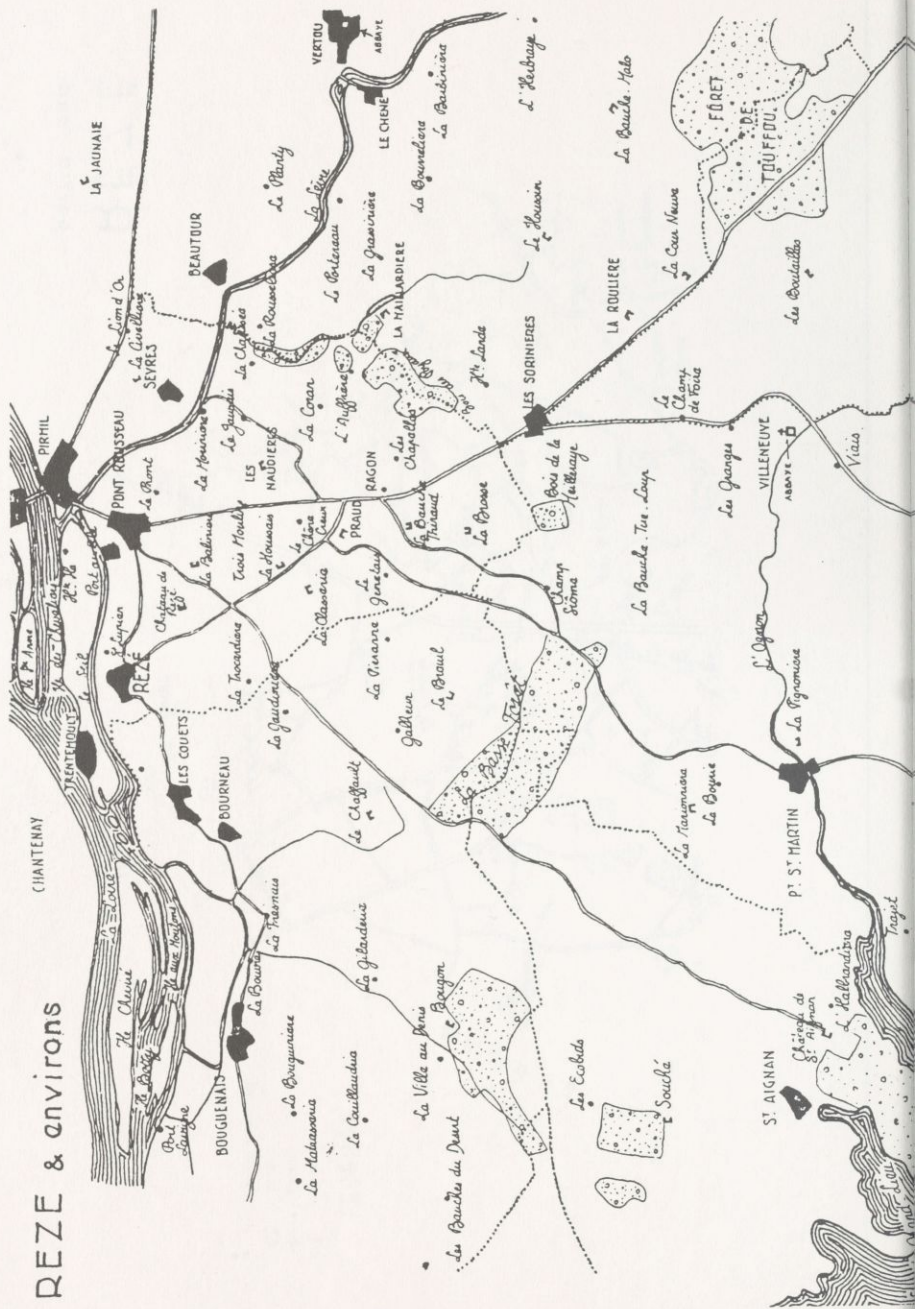
- ⊕ chapelle
- ⊗ moulin
- ⊙ bois
- limite commune

Reconstitué d'après Cadastre 1830, cartes & renseignements divers
 M. Kervarec 9.1.01



Rezé - plan de la partie sud. (M. Kervarec).

REZE & environs



Rezé - environs. (M. Kervarec).



La Haute-île par Pierre-Louis Duplat. (M.C. cliché Ville de Nantes)
Chemin du Port au Blé. (Michel Kervarec)

D'une part, le marché a retrouvé son activité, d'autre part l'espace compris entre l'ancienne chapelle St Eutrope¹ et le pont Rousseau tend de plus en plus à être comblé par des constructions neuves. Celles-ci, pour l'essentiel, sont des maisons de commerce ou des auberges et cabarets avec, aux étages, de nombreux logements.

Avant la Révolution, ne se trouvaient sur le bord de cette chaussée que la maison et l'atelier du marchand de bois Pierre-François Huard.

Le quartier a bien changé. Huard, le maire républicain des années difficiles, est décédé en 1814, laissant son affaire entre les mains de son fils Frédéric.

D'autres marchands se sont installés. Le Pont-Rousseau moderne naît.

Les îles de la Loire : Trentemoult et Nortieuse, la Haute et la Basse-Île des Chevaliers, conservent une population presque exclusivement maritime.

Préservées des destructions de la Révolution, elles connaissent alors un accroissement du nombre des constructions, mais souffrent lourdement de la perte des jeunes dans les guerres de l'Empire².

Le Port au Blé conserve une activité portuaire sur la rive sud du Seil. Ce village est presque exclusivement habité de portefaix.

Partout ailleurs, la paysannerie se partage prairies, vignes et terres cultivées. Encore nombreuse, elle a amorcé son déclin et tend à être supplantée par les marins et par ceux qui vivent d'une activité liée à la navigation.

A l'exception des propriétés monastiques, les anciens grands domaines fonciers d'avant la Révolution ont relativement bien résisté.

Le château de Rezé et son domaine restent propriétés du comte de Rezé, Joseph de Monti, ancien combattant de l'armée émigrée, membre de la municipalité depuis 1805. Il est encore, et de loin, le plus important propriétaire terrien de la commune et le plus riche des Rezéens.

La famille Jousseaume de la Bretesche a retrouvé ses biens et son château de la Maillardière, alors en Vertou, aujourd'hui en Les Sorinières. Du fait de la valeur de ses terres et de son revenu à Rezé, de la Bretesche est le deuxième contribuable de la commune.

Marie-Auguste de Bruc-Montplaisir a également conservé la Bauche-Thiraud et la famille Bascher a récupéré sa propriété de Praud, un moment perdue.

La Classerie appartient aux Mabile des Granges, propriétaires avant la Révolution. Les Ducoudray-Bourgault possèdent toujours la Balinière. A André succède Louise Bourgault, épouse de Charles Sarrebourse d'Audeville, issu d'une famille de gros négociants nantais anoblie au 18^e siècle.

Le domaine des Naudières, appartenant autrefois aux Cornulier-Lucinière, vendu comme bien national lors de la Révolution, après être passé entre les mains du marchand de bois Ferrand, est repris sous la Restauration par le nommé Georges Demangeat, homme de loi dont nous avons déjà parlé.

Les Robert de Grandville qui possèdent la Houssais, cèdent ce domaine

1. A l'emplacement de l'actuelle place Pierre Sémard.

2. Rien n'a changé en ce qui concerne l'insularité de cette partie de la commune.

en 1823 à Emile Favre-Petitpierre, gros industriel d'origine suisse et de religion protestante, anti-monarchiste notoire.

La Morinière, autrefois aux Schweighauser, appartient à un avocat de renom, membre de la municipalité de Nantes, Bernard des Essarts. Cette propriété se trouvait à la place du parc actuel.

Il existe deux autres propriétés autour de la Morinière. L'ancienne maison Bonamy, dite «Terre Noble», au droit du chemin de Jaunais, appartient à un nommé Lemerle surnommé «Pilory». L'autre demeure est la propriété d'une famille de marins, les Mérot, dont l'un des membres sera plus tard maire de St-Sébastien sous le nom de Mérot du Barré.

La famille Bonamy reste présente à Rezé puisque Prosper, l'un des fils de François Bonamy, a racheté la Gabardière et les terres en dépendant.

Le Jaunais, naguère aux Mongin, appartient à une famille d'armateurs, les Giraud.

La Chaussée, après avoir appartenue au négociant Ducoudret, est rachetée en 1818 par l'Anglais Sylvestre Devenish, propriétaire à Londres et planteur à l'île de la Trinité, époux d'une Française, Gertrude Leroy.

La Brosse, au sud de la commune, appartient à la famille d'Asnière. Elle fut vendue comme bien national et appartint alors au négociant Rousseau¹.

Aux confins sud de Rezé, de Rouaud des Ralliers possède tout le secteur de la forêt de la Meilleraye².

Il existe d'autres propriétés foncières à Rezé. L'énumération ci-dessus n'indique que les principales.

Et pourtant la Révolution a laissé des traces indélébiles. Jamais plus la propriété foncière ne jouera son ancien rôle. Dans une certaine mesure, la Restauration a usurpé son nom car jamais ne renaîtront les structures seigneuriales que d'aucuns auraient aimé retrouver.

La bataille des communs

Fort ennuyée par les désertions et les troubles qu'elles engendrent, la municipalité Jean-François Ertaud se trouve confrontée à des affaires non moins graves et susceptibles de très mal tourner.

Si la grande propriété foncière se perpétue et a encore de beaux jours devant elle, il n'en est pas de même pour la «propriété commune», celle du peuple, soumise à la convoitise des gros agrariens mais aussi à celle d'une bourgeoisie qui découvre que la terre peut être une affaire rentable.

1. La Brosse appartenait avant la Révolution à Louis Hay de Slade, gentilhomme d'ascendance irlandaise. Par erreur, il a été décrit Hay d'Estade dans la première édition de l'ouvrage «Rezé pendant la Révolution et l'Empire». Louis Hay était le fils de Guillaume Hay et de Sophie Butler de Galway.

2. Il convient de préciser (puisque nous sommes à proximité) que la commune des Sorinières n'existe pas, Vertou, Le Bignon et Pont-St-Martin se partageant le territoire actuel de cette dernière.

La commune de Rezé comprend alors une surface non négligeable de terres dont la «propriété» est indivise entre les habitants du lieu, selon un droit ancestral légalisé par la Révolution¹.

De Ragon au Châtelier et au Chêne-Creux, de part et d'autre du grand chemin de la Rochelle, les landes de Ragon et du Chêne-Creux sont dans ce cas. Les premières, dépendant à l'origine du fief de la Maillardière, sont exploitées par les habitants de Ragon, des Chapelles etc. Les secondes dont l'origine remonte à l'ancien fief des Bretesches, profitent aux habitants du Chêne-Creux, de la Houssais... Tous les usagers de ces communs doivent se battre contre les tentatives répétées de démembrement et d'accaparement.

Il en est de même dans les îles où la plus grande partie du sol «appartient» à la communauté des Ilais, ici aux Trentemousins, là aux habitants de Nortieuse, de la Basse et de la Haute-Ile des Chevaliers.

On trouve encore des communs de moindre importance à la Chaussée, au Genétais et au Landreau.

Partout où les «communaliers» ne peuvent présenter de justifications écrites de leurs droits, les terres sont mises en vente au profit de spéculateurs.

Guépin écrit que : «*C'est à partir de 1825 que l'on a commencé à Nantes à spéculer sur les ressources jusqu'alors trop peu connues que présentaient nos campagnes*».

A cette époque, écrit-il : «*les uns achetèrent des domaines considérables pour les revendre au détail, d'autres essayèrent de défricher et d'améliorer*».

Très tôt le capitalisme agraire tente de s'implanter à Rezé, en particulier dans les îles où s'affrontent autorités et habitants. En 1817, on voit le maire Ertaud s'inquiéter parce que l'on plante sans autorisation des oseraies sur les terres nouvellement découvertes par la Loire.

Etant lui-même trentemousin, le maire se trouve confronté à des contradictions insurmontables. Ce sont peut-être elles qui le poussent à donner sa démission en 1820. Il écrit : «*Mes occupations personnelles ne me permettent plus de me livrer aux soins de l'administration municipale de cette commune que j'ai donnés depuis treize ans*».

Depuis longtemps, les Ilais se plaignent des empiètements incessants de la municipalité sur «leurs» terres et de la violation continue de ce qu'ils estiment être leur droit. En octobre 1820, ils signent encore une pétition à l'adresse du Conseil de Préfecture en mettant en cause la municipalité de Monti.

Un mois plus tard, Joseph de Monti, le nouveau maire, signale au préfet que sept conseillers habitant les îles, à savoir S. Cassard, Lemerle, J. Lancelot, J. Chauvelon, J. Moreau, A. Barban et J. Bessac (ce dernier par ailleurs syndic des gens de mer), ont signé la pétition contre sa personne

1. Les landes dites «communes» ont fait suite aux grands défrichements du Haut Moyen-Age, certains historiens les faisant même remonter au-delà. L'ensemble constitué par les landes de Ragon et du Chêne-Creux porte parfois le nom de landes de Belleville. C'est le commun le plus important avec celui des îles. L'usage des landes ou prairies communes résultait d'un accord à valeur perpétuelle entre seigneurs et villageois. Cela n'implique pas qu'il y ait propriété juridique des uns ou des autres, tout au plus une sorte de copropriété.

et les décisions de sa municipalité. En conséquence, il demande à ce que les dissidents soient relevés de leurs fonctions au Conseil. Pour les remplacer, il propose Robert de Grandville, propriétaire de la Houssais, Sicard, propriétaire au bourg, G. Aubin, tonnelier, Nerrière et Grasset, cultivateurs, Pavageau «*artiste vétérinaire*» et le médecin Duclos-Teulieras. Par la suite, les deux cultivateurs seront remplacés par Binet, propriétaire, et par le notaire Thomas.

Les Trentemousins et autres Ilais sont, dans le premier projet, totalement exclus de la municipalité. Vu le peu de sympathie envers le pouvoir affiché par la majorité de la population îlaise, on se doute de ses sentiments vis-à-vis du maire de Rezé. Encore ignore-t-elle toutes les intentions du petit-fils de leur seigneur. Un courrier adressé au préfet nous apprend qu'il aurait souhaité rétablir un ancien droit seigneurial au profit de la commune. Autrefois, pour un arbre planté sur les communs, le seigneur bénéficiait du tronc, le planteur n'ayant droit qu'à l'émonde, c'est-à-dire à la taille des branches. J.F. Ertaud avait montré une autre attitude à ce sujet en protestant contre l'élévation des droits d'abattage «*quand ce (n'était) pour quelques malheureux vigneron ou pauvres journaliers que tout leur bien*». Jugeant avoir assez d'ennuis comme cela, Joseph de Monti ne donnera pas suite à ses vellétés de restauration féodale.

Le 22 mars 1821, la municipalité publie un arrêté signé par Joseph de Monti, Jean Ollive, Duclos-Teulieras et Liret. Ce dernier vient de réintégrer le Conseil après en avoir été chassé sous l'ère du préfet Cardaillac, comme opposant à la monarchie. Six autres conseillers ne sachant signer : Pavageau, Girard, Gilles et Antoine Aubin, Artaud et Jean Tillé se joignent à eux. Quatre ne prennent pas part au vote.

Cet arrêté stipule que :

«Article 1 : les habitants de Trentemoult n'ont point suffisamment justifié les droits qu'ils réclament.

Article 2 : cette justification parût-elle suffisante à l'autorité supérieure, ce dont il est permis de douter, elle tendrait à faire ressortir une propriété de section de commune qui continuerait d'être soumise à l'action de l'administration.

Article 3 : si l'on élevait des prétentions contraires aux dispositions des deux articles précédents, le Conseil est d'avis que la commune devrait être autorisée à soutenir juridiquement ses droits».

La municipalité revendique donc la propriété des communs des îles et est prête à aller en justice contre les communaliers du lieu ; c'est une déclaration de guerre aux Trentemousins.

Par chance pour eux, ceux-ci ont déjà saisi le Conseil de Préfecture, armés d'un texte de 1678 ainsi libellé : *Déclarant que les dits avouants avoir droit privatif et exclusif (sur les communs), les maisons et héritages que les requérants ont en l'île sont sujets à lods et ventes au denier six en cas de vente qu'ils en pourraient faire, et, (conjointement) avec les habitants de bourg de Rezé et ceux des villages de Mauperthuis, la Blanche et même ceux de*

l'île des Chevaliers, au dit Rezé, ils ont de tout temps aidé à fournir deux hommes aux château de la ville de Nantes...

Déclarant en outre... que leur dite île de Trentemoult est sujette à souldes et fouages, et qu'ils ont de tout temps eux et leurs auteurs fait paiement suivant la taxe et égaux qui en ont été faits et qui se font encore tous les ans...».

En juillet 1821, le Conseil de Préfecture signe un arrêté reconnaissant les droits des Ilais, infligeant ainsi un camouflet à Joseph de Monti. Ce texte stipule, entre autre, que : *«Les terrains vagues des trois îles de Trentemoult, Nortieuse et l'île des Chevaliers, non plus que l'alluvion qui s'y est adjoint, ne peuvent être considérés comme des propriétés communales ni même des propriétés sectionnaires, dans le sens de la loi du 10 juin 1793...».*

De plus, le Conseil dénie au maire de Rezé le droit d'ester en justice pour une affaire de ce type. Dans une lettre au préfet, J. de Monti déclare qu'il en réfèrera au Conseil d'Etat.

Pendant ce temps, les Ilais s'organisent et créent une sorte de conseil qu'ils intitulent «des Notables de l'île». C'est à lui désormais que va se heurter l'administration municipale et elle aura fort à faire.

En mars 1822, le maire écrit au préfet : *«J'ai déjà eu l'honneur de vous signaler plusieurs fois l'esprit d'indépendance d'une partie des habitants des îles et notamment dans une lettre du 15 octobre 1821. Cet esprit se rattache à la décision du Conseil de Préfecture qui leur donne la propriété exclusive des communs, ils disent hautement qu'ils ne reconnaissent pas mon autorité et qu'ils prétendent s'administrer à leur gré. Ne croyez pas Monsieur le Préfet, que tous les habitants des îles soient de cette opinion, je leur dois cette justice...».*

Quant aux autres : *«ils ont formé un comité d'environ trente membres qui administre et se partage le revenu des communs. A l'exclusion des autres habitants et propriétaires, ils favorisent avec une grande partialité tous ceux de leur parti contre ceux qui ne veulent pas, comme eux, se soustraire à l'administration...».*

Le «gouvernement» trentemousin ainsi créé ne peut laisser insensible le préfet et Monti le sait bien. Depuis trois séances, les Ilais ne participent plus aux séances du Conseil Municipal et le maire écrit : *«J'ai l'honneur de vous prier, dans l'intérêt du public... de les remplacer par d'autres personnes étrangères à toute faction...»* et il précise : *«je désire n'avoir aucune part à la présentation des candidats pour vous prouver que je ne veux pas influencer le conseil...».*

Dix jours plus tard, dans un nouveau courrier, Joseph de Monti propose de remplacer Barban par Cassard, Chauvelon par Pierre Raphaël Bertrand (fils d'un ancien administrateur, un des plus riches personnages de l'île), Joseph François Lancelot par Julien Lancelot dit «Bretagne», tous deux maîtres au cabotage.

Le préfet se voit dans l'obligation de désavouer le Conseil de Préfecture et de faire annuler la décision de ce dernier. Le maire de Rezé ne s'estime pas satisfait pour autant et demande encore plus, en particulier la restitution

DU MÊME ÉDITEUR

Histoire locale

- L'indépendance confisquée d'une ville ouvrière, Chantenay - *Daniel Pinson*
Histoire d'une ville et de ses habitants, Nantes
tome I des origines à 1914, tome II de 1914 à 1939 - *Émilienne Leroux*
Du village à la ville, Doulon - *Groupe de Recherches Historiques de Doulon*
Du village à la cité jardin, Saint-Sébastien - *Robert Durand, Didier Guyvarc'h, François Macé et les Amis de Saint-Sébastien*
Naître et renaître, mille ans d'histoire, Saint-Herblain - *Marie-Dominique Pot*
La vie est dans le pré, portrait d'une commune rurale avant et pendant
la Révolution - *Jean Bourgeon*
Rezé pendant la Révolution et l'Empire - *Michel Kervarec*
Rezé au 19^e siècle - *Michel Kervarec*

Histoire générale

- L'histoire curieuse des monnaies coloniales - *Régis Antoine*
De la hune au mortier, ou l'histoire des Compagnies des Indes,
leurs apothicaires et leurs remèdes - *Yannick Romieux*

Sciences humaines

- Cent ans d'école publique et laïque en Vendée - *Collectif*
Cheviré, une centrale et ses hommes - *Collectif*

Université

- Poésie, quelle pédagogie ? - *Daniel Briolet*
Le symbolisme stendhalien, actes du colloque de l'Université de Nantes
dirigé par Jean-Claude Rioux
La culture ouvrière - *Michel Verret*
Pierre Jules Hetzel, un éditeur au XIX^e siècle
actes du colloque de l'Université de Nantes - *dirigé par Christian Robin*

Littérature et poésie

- Plages - Aux gueux l'an neuf - *Myrielle Marc*
Pour un enfant de la DDASS - *Jean-Didier Joly*
Cuba oh si ! - *Georges Wolinski, Régis Huleux*

Beaux livres

- Les routes étroites - *Patrick Méresse (photos)*
La folie de Monsieur Siffait - *Philippe Ruault (photos), Joël Roussiez (texte)*
Les tissus que l'on manipule - *Collectif, Musée de l'impression sur étoffes*

Cuisine

- Balades gourmandes, 77 recettes de Bretagne et des Pays de la Loire
Maryse Aupiais, Union régionale des Accueils des Villes Françaises

Achévé d'imprimer le 15 décembre 1987
sur les presses de l'Imprimerie CLERC
à Saint-Amand-Montrond (18)
pour le compte d'ACL Édition
Société CROCUS à Saint-Sébastien (44)

Dépôt légal 4^e trimestre 1987
N° d'éditeur 027 - N° d'imprimeur 3748
ISBN 2-86723-024-1
Maquette de couverture Paul ANDRÉ

Imprimé en France